



COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG (AIN)

DECISION DU MAIRE

N°009 /2022- Marché de travaux alloti selon la procédure adaptée – Restructuration de la mairie – Avenant n° 1 au lot n° 6 "Carrelage – Faïence".

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1^{er} à 22^e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R.2194-3 et suivants,

Vu la décision du Maire en date du 4 mai 2022 portant attribution du marché de travaux alloti de restructuration de la mairie (9 lots),

Considérant les plus-values et moins-values dans les travaux du lot 6 – Carrelage- Faïence du marché de Restructuration de la Mairie,

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De valider l'avenant n°1 (ci-annexé) du lot 6 –Carrelage –Faïence :

	NOM	MARCHE INITIAL		AVENANT		MARCHE DEFINITIF	
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
LOT 6	SERRANO CARRELAGE	6 587,00 €	7 904,40 €	5 226,00 €	6 271,20 €	11 813,00 €	14 175,60 €
	TOTAL GENERAL	6 587,00 €	7 904,40 €	5 226,00 €	6 271,20 €	11 813,00 €	14 175,60 €

MOINS-VALUES LOT 6 :

- Carrelage en moins dans la tisaneries et WC : - 273,00€ HT

PLUS-VALUES LOT 6 : il a été découvert en cours de chantier que la chape existante n'était pas conforme au DTU.

- Carrelage sas d'entrée : 312,00€ HT
- Polyane + chape neuve : 3 255,00€ HT
- Carrelage collé en plus : 1 482,00€ HT
- Tapis encastré : 450,00€ HT

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu-compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la Mairie.



Le 20 Décembre 2022

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20221220-009-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Publication : 21/12/2022